



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALES/23039  
16 septembre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

Lettre datée du 16 septembre 1991, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à nos lettres précédentes concernant les violations de l'espace aérien et du territoire iraqiens par des hélicoptères américains et alliés et en provenance de l'espace aérien turc, j'ai l'honneur de vous informer des violations constatées durant la période allant du 21 août au 10 septembre 1991 :

1. Le 21 août 1991, 10 hélicoptères en provenance de Dohouk ont survolé la région de Faïda avant de se diriger vers Zakho.
2. Le 22 août 1991, huit hélicoptères venant de Zartia ont été repérés alors qu'ils se dirigeaient vers Mafrak-Atrouch. Cinq autres hélicoptères venant de la région de Harir se sont dirigés vers Agra.
3. Le 23 août 1991, sept hélicoptères ont survolé les régions d'Agra et de Chaïkhane avant de se diriger vers Zakho. Cinq autres hélicoptères venant de la région de Harir ont survolé la région de Faïda avant de rebrousser chemin.
4. Le 26 août 1991, cinq hélicoptères ont survolé les régions d'Agra et de Chaïkhane.
5. Le 28 août 1991, cinq hélicoptères ont survolé la région située au sud de Dohouk. Deux de ces hélicoptères ont atterri pendant que les autres appareils continuaient à survoler la région. Ils ont ensuite décollé et rejoint cette formation qui a pris la direction de Zakho.
6. Le 29 août 1991, cinq hélicoptères venant de la région de Zaouita ont survolé la région située au sud de Dohouk avant de se diriger vers Agra.
7. Le 1er septembre 1991, cinq hélicoptères ont survolé la région de Faïda, et ont effectué une mission de reconnaissance au-dessus de la route de Dohouk-Mossoul avant de prendre la direction de Zakho.

8. Le 3 septembre 1991, deux hélicoptères ont survolé la région de Faïda, avant de revenir vers Zakho.
9. Le 5 septembre 1991, trois hélicoptères venant de Dchouk ont survolé la région d'Aqra avant de revenir vers Dohouk.
10. Le 8 septembre 1991, cinq hélicoptères ont survolé la région de Faïda, avant de revenir vers Dohouk.
11. Le 9 septembre 1991, cinq hélicoptères en provenance du territoire turc ont survolé la région de Chaïkhane avant de revenir vers Zakho. Six autres hélicoptères venant de Dohouk ont été repérés alors qu'ils se dirigeaient vers le sud. Ces appareils sont ensuite revenus vers leur point de départ.
12. Le 10 septembre 1991, de 18 heures à 21 heures, des hélicoptères américains ont survolé la région de Chaïkhane-Atrouch (gouvernorat de Ninive), effectuant pas moins de 14 sorties à basse altitude.

Le Gouvernement iraquien dénonce encore une fois ces agissements américains contraires aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, et proteste avec force auprès du Gouvernement turc pour avoir autorisé l'aviation alliée à se servir de son territoire et de son espace aérien pour violer l'intégrité du territoire et de l'espace aérien iraquien, au mépris des principes du droit international et des dispositions de l'Accord de 1926 sur les frontières iraquo-turques. De même, ces agissements de la part de la Turquie portent gravement atteinte aux relations de coopération et de bon voisinage entre les peuples iraquien et turc.

En appelant votre attention sur ces violations, je vous prie de prendre les mesures nécessaires pour y mettre fin, conformément aux règles et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI

